

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE PRÉLIMINAIRE</b> .....	1
1. Le cadre théorique : une analyse féministe matérialiste et radicale .....	2
2. Le cadre méthodologique .....	12
3. Le défi terminologique : les mots pour le dire .....	14
4. La structure de l'ouvrage .....	16
<b>PARTIE 1 – La maternité évitée ou reportée</b> .....	19
1. L'encadrement juridique de la contraception : de l'obligation procréative à l'obligation contraceptive .....	19
1.1 Une obligation juridique de procréation : avant et après 1969 .....	24
1.2 L'accès élargi à la contraception .....	29
1.2.1 Le droit à la contraception : fondement juridique .....	30
1.2.2 Le rôle des infirmier-ère-s et des pharmacien-ne-s dans l'accès à la contraception. ....	32
1.2.3 L'accès à la contraception et la capacité décisionnelle des mineures .....	36
1.2.4 La stérilisation contraceptive .....	41
2. Le droit à l'avortement : de la criminalisation au soin de santé .....	48
2.1 Le partage des compétences .....	56
2.1.1 L'accès à l'avortement : entre les compétences fédérales et provinciales .....	57
2.1.2 Les conséquences pour les femmes : l'exemple de l'accès à l'avortement médicamenteux .....	60
2.2 La décriminalisation de l'avortement : l'arrêt <i>Morgentaler</i> .....	65
2.3 L'arrêt <i>Tremblay c Daigle</i> : l'absence de personnalité juridique du fœtus .....	75

2.4	Les conséquences des arrêts <i>Morgentaler et Tremblay c Daigle</i> . . . . .	78
2.4.1	L'accès des mineures à l'avortement . . . . .	79
2.4.2	L'accès à l'avortement sans aucune entrave criminelle. . . . .	80
2.4.3	Un faux débat sur la liberté décisionnelle: l'avortement de deuxième et troisième trimestres et l'avortement de fœtus féminins . . . . .	83
2.4.3.1	L'avortement de deuxième et troisième trimestres . . . . .	84
2.4.3.2	L'avortement de fœtus féminins . . . . .	86
2.5	Le droit à l'autonomie procréative confronté à la liberté de religion: l'objection de conscience des médecins. . . . .	90
2.5.1	L'avortement et l'objection de conscience des médecins en Ontario. . . . .	91
2.5.2	L'avortement et l'objection de conscience des médecins au Québec. . . . .	99
2.6	Une recriminalisation de l'avortement ou l'adoption de limites législatives: une menace sans fondement juridique. . . . .	102
2.6.1	Des limites législatives provinciales pour refuser l'accès à l'avortement . . . . .	104
2.6.2	L'inconstitutionnalité de l'approche législative selon le développement gestationnel . . . . .	107
3.	Les actions civiles pour atteinte au droit à l'autonomie procréative: réticence et sous-indemnisation . . . . .	119
3.1	L'état du droit: une sous-indemnisation . . . . .	120
3.2	Critique: le non-respect du droit à l'autonomie procréative. . . . .	126
3.3	L'affaire Alysena28 . . . . .	128
<b>PARTIE 2 – La maternité fragmentée: la procréation assistée</b> . . . . .		131
1.	Réflexions préliminaires. . . . .	135
1.1	Les enjeux féministes . . . . .	135
1.1.1	L'ambivalence des féministes . . . . .	136
1.1.2	Du droit à la PA au droit à l'enfant . . . . .	139
1.1.2.1	Un accès universel à la PA. . . . .	139
1.1.2.2	Un droit à l'enfant? . . . . .	142
1.2	L'encadrement législatif . . . . .	144
1.2.1	La loi fédérale sur la procréation assistée (LFPA). . . . .	144
1.2.2	La loi québécoise sur la procréation assistée (LQPA). . . . .	146

2.	L'autoconservation ovocytaire pour motifs sociaux : assurance maternité? . . . . .	149
2.1	L'encadrement juridique . . . . .	153
2.2	Entre liberté et contrainte : avantages et inquiétudes . . . . .	157
3.	L'accès aux ovules : le faux don . . . . .	161
3.1	Le consentement et l'anonymat . . . . .	164
3.2	La gratuité comme mesure de protection . . . . .	171
3.2.1	La gratuité imposée . . . . .	171
3.2.2	La gratuité et la pénurie. . . . .	177
4.	La fécondation <i>in vitro</i> : hors et par le corps féminin . . . . .	180
4.1	Les conditions d'accès à la FIV. . . . .	181
4.2	La capacité décisionnelle : le consentement . . . . .	187
5.	La maternité pour autrui : <i>mater semper certa est?</i> . . . . .	197
5.1	Précisions terminologiques : la difficulté de nommer . . . . .	200
5.2	L'encadrement fédéral : la pratique à titre gratuit . . . . .	206
5.3	L'encadrement québécois : d'une atteinte à l'ordre public à l'intérêt supérieur de l'enfant. . . . .	216
5.3.1	L'article 541 CcQ à l'épreuve des faits accomplis . . . . .	218
5.3.2	Le contrat de préconception : de nul à nécessaire . . . . .	226
5.3.2.1	L'utilité du contrat de préconception. . . . .	227
5.3.2.2	L'analyse du contenu du contrat de préconception . . . . .	230
5.3.2.2.1	L'objet du contrat . . . . .	232
5.3.2.2.2	Les obligations et devoirs des parties. . . . .	235
5.3.2.2.3	La qualité du consentement. . . . .	238
5.3.2.2.4	Les aspects financiers. . . . .	239
5.3.2.2.5	La protection de la vie privée. . . . .	239
5.3.2.2.6	La période postnatale. . . . .	240
5.3.2.2.7	La filiation. . . . .	240
5.3.2.2.8	En cas d'inexécution. . . . .	241
5.4	Le besoin de réforme législative . . . . .	242
5.4.1	Les incertitudes juridiques. . . . .	242
5.4.2	Le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille . . . . .	245
5.4.3	Les nouvelles législations provinciales encadrant la maternité pour autrui. . . . .	249
5.4.3.1	Le nouveau droit de la famille en Ontario et la maternité pour autrui . . . . .	249

5.4.3.2 Le nouveau droit de la famille en Colombie-Britannique et la maternité pour autrui . . . . .	252
5.4.4 Réflexions féministes sur la MPA: entre liberté et contrainte . . . . .	255
<b>PARTIE 3 – La maternité portée à terme . . . . .</b>	<b>261</b>
1. Réflexions préliminaires . . . . .	262
2. La grossesse: la femme sous surveillance . . . . .	267
2.1 Le refus de soins médicaux . . . . .	267
2.2 La responsabilité civile de la femme enceinte envers le fœtus . . . . .	272
3. L'accouchement: la femme au consentement implicite ou brimé . . . . .	278
3.1 Un consentement libre . . . . .	279
3.2 Un consentement éclairé . . . . .	280
4. Les violences obstétricales et gynécologiques: la prise de parole des femmes . . . . .	286
<b>CONCLUSION: entre liberté et contrainte . . . . .</b>	<b>295</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE . . . . .</b>	<b>299</b>
<b>TABLE DE LA LÉGISLATION . . . . .</b>	<b>355</b>
<b>TABLE DE LA JURISPRUDENCE . . . . .</b>	<b>371</b>
<b>INDEX ANALYTIQUE . . . . .</b>	<b>379</b>